

**APPROBATION DES COMPTES DE LA FONDATION DE LA COMMUNE DE BARDONNEX
POUR LE LOGEMENT – EXERCICE 2018**

Considérant,

- la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, articles 30, alinéa 1, lettre i) et 75, alinéa 1,
- les statuts de la Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement, article 13,
- l'approbation, à l'unanimité, des comptes par le Conseil de la Fondation, le 16 avril 2018,
- le rapport de contrôle du 13 mars 2018 délivré par BfB, société fiduciaire BOURQUIN frères et BERAN SA,
- le rapport de gestion 2017 de la Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement.

Sur proposition du maire et des adjoints,


le Conseil municipal

DÉCIDE

À l'unanimité, soit par 12 voix pour :

1. D'approuver les comptes 2018 de la Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement, soit :
 - a. le compte de résultats pour un montant de CHF 1'640'286.70 aux revenus et de CHF 1'197'486.55 aux charges, l'excédent des revenus s'élevant à CHF 442'800.15.
 - b. le bilan s'élevant à CHF 33'692'127.97 à l'actif et au passif.
2. D'approuver le rapport de gestion de l'exercice 2018.

Bardonnex, le 17 septembre 2019



Benoît GAUD, Président